

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-549

présenté par

M. Bazin, M. Hetzel, M. Seitlinger, Mme Bonnivard, M. Brigand, M. Dumont, M. Bony,
Mme Duby-Muller, M. Bourdeaux, M. Dive, M. Kamardine, Mme Gruet, Mme Périgault, M. Jean-
Pierre Vigier, Mme Corneloup, M. Dubois, M. Cinieri, M. Descoeur, Mme Frédérique Meunier,
M. Portier, M. Breton et M. Ray

ARTICLE 16

Supprimer les alinéas 119 à 148.

EXPOSÉ SOMMAIRE

À travers les alinéas 119 à 148, le Gouvernement entend, sans négociation ou consultation préalables avec les agriculteurs, relever fortement la redevance sur les prélèvements d’eau. Une telle méthode n’est pas acceptable et viendrait menacer dangereusement la compétitivité de nos agriculteurs. Alors même que ces derniers, qui ne comptent pas leurs heures et ne ménagent pas leurs efforts, peinent bien souvent à se payer un salaire correct, il est très inopportun d’augmenter leurs charges.

En conséquence, cet amendement vise à supprimer l’augmentation de la redevance sur les prélèvements d’eau.